

# La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

---

## Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

**Mme du Roscoät** : « Un temps imparti très court pour un sujet très vaste, j'irai donc droit au but. Le dossier est fouillé, excellent dans tous les domaines, qui ne concernent ni le financement, ni la chasse au gaspi, aux fraudes. Or, vous l'avez compris, sans financement pérenne, rien n'est possible. Les voeux pieux ne servent à rien. Nous nous devons d'être efficaces, pragmatiques, innovants.

Grâce aux orientations que vous avez données, M. le Président, nous pouvons revenir sur les propositions qui n'ont pas recueilli, faute de temps, une majorité. Deux grands moyens de financement ont été évoqués : le relèvement généralisé du taux de la CSG et j'ai soutenu moi-même la TVA sociale, interpellée par la phrase du sénateur Arthuis : « *Chaque fois que l'on achète un produit étranger, on ne participe pas au financement de notre protection sociale* ». Rejetée d'emblée et avec force dès le début des travaux, la TVA sociale est cependant toujours en suspens parmi nous.

On nous avait demandé de rechercher des exemples à l'étranger. Pourquoi n'a-t-on pas parlé de l'Allemagne, qui a augmenté de trois points son taux de TVA le 1er janvier 2007 pour financer sa protection sociale ? Résultat, peu d'impact sur l'inflation, mais agit comme une dévaluation compétitive qui a pénalisé en particulier la France, les partenaires sociaux allemands ayant bien compris l'intérêt national. Alors, pourquoi cette opposition chez nous ? L'on m'avait dit que la TVA étant un impôt, elle ne pouvait pas être affectée.

Cet argument ne semble plus tenir la route, mais de toute façon, le législateur n'est-il pas là pour remédier à ce genre de problème ? Par ailleurs, si certains sont tentés de garder pour eux le bénéfice du transfert de charges vers le consommateur, il appartient à l'État d'y mettre bon ordre. Il conviendrait également d'adapter certains minima sociaux. Enfin, les produits exportés hors TVA seraient débarrassés de notre coût social, devenant gisements de compétitivité et donc d'emplois. Pourquoi se refuser ce qui fonctionne chez nos voisins ? Le nom ? Quelle importance qu'un nom, seul le résultat compte !

Les temps ont changé, la pyramide des âges s'est inversée, la durée de vie augmente, le temps de travail s'est réduit. L'on ne peut plus comparer la sécurité sociale de 1945 et la protection sociale d'aujourd'hui. Nous nous devons, au-delà de nos différences et peut-être grâce à elles, de rouvrir les dossiers que l'on avait rejetés. Je suis persuadée que la bonne volonté est au rendez-vous, qu'avec des échanges nous pouvons arriver à une solution satisfaisante. Les partenaires sociaux français, j'en suis convaincue, ne sont pas moins responsables que leurs homologues allemands !

Je vous demande, M. le Président, d'inscrire le dossier de la TVA sociale pour un rapport ou un avis, qui démontrerait l'efficacité de cette assemblée. Je voterai donc le projet d'avis ».

**Mme Grard :** « Tout d'abord, M. le rapporteur, je tiens à vous remercier. Vous avez introduit la synthèse de votre projet d'avis par cette phrase capitale qui en définit la substance, je cite : « *La protection sociale incarne le pacte de solidarité entre les citoyens* ». Pacte de solidarité... encore fallait-il le rappeler !

Constatant que c'est le développement de la pauvreté et de l'inégalité dans la répartition des richesses qui impose un transfert croissant de charges vers la solidarité nationale, vous rappelez que « *permettre à chaque personne ou chaque famille d'accéder à des revenus suffisants pour financer l'accès aux soins et à une couverture sociale satisfaisante, doit représenter une priorité absolue dans les objectifs politiques, plutôt que de substituer des aides sociales au revenu normal du travail* ». Ainsi, et je vous en sais gré, M. le rapporteur, vous n'avez pas souscrit à ce qu'il faut bien appeler, dans le contexte actuel, une sorte de délation des bénéficiaires de prestations sociales. À plusieurs reprises, lors de réunions de la section, nous avons abordé le problème des fraudes et de leur coût. Force est de constater que les premiers à être montrés du doigt sont les bénéficiaires du RSA et de la CMU. Oui, parmi ces derniers, il en est qui fraudent et ce n'est pas acceptable. Mais pourquoi jeter l'opprobre sur eux quand on sait que, dans leur immense majorité, ils souhaiteraient travailler davantage pour vivre de leurs revenus ? Pourquoi jeter l'opprobre sur eux quand on sait que, dans notre pays, la fraude aux prestations sociales représente 170 millions d'euros, alors que la fraude fiscale est estimée à 2,4 milliards d'euros ? Quand on sait que les fraudes aux prestations sont très largement le fait non pas des bénéficiaires du RSA ou de la CMU, mais de nombreux employeurs qui ne versent pas leurs cotisations sociales, profitant du travail au noir, et de nombreux professionnels de santé qui ponctionnent l'assurance maladie par des facturations frauduleuses ? Pourquoi jeter l'opprobre sur ceux pour qui, comme vous le mentionnez, M. le rapporteur, la question de l'accès financier à l'offre de soins (qu'il s'agisse des dépassements d'honoraires, du reste à charge, etc.) se pose avec de plus en plus d'acuité. Je voudrais vous donner l'exemple d'un « fraudeur ». M. Z perçoit une retraite mensuelle de 185 euros et un complément RSA de 223 euros par mois, soit 408 euros en tout. Pour améliorer l'ordinaire, il tient de temps à autre un stand dans des brocantes. L'apprenant, la Caisse d'allocations familiales lui reproche de travailler illégalement sur les marchés et lui retire le complément de RSA. Franchement, qui parmi nous serait capable de vivre avec 408 euros par mois, *a fortiori* avec 185 euros par mois ?

Merci d'avoir rappelé que la protection sociale est l'incarnation d'une solidarité entre tous les citoyens sans exception. Elle n'est donc pas une assistance octroyée sous réserve à des citoyens de seconde zone considérés comme des fraudeurs potentiels. Merci d'avoir rappelé que la priorité politique absolue est de permettre à tout citoyen d'accéder à des revenus suffisants pour assurer sa propre protection sociale et celle des siens. Je voterai le projet d'avis ».